

## Programme de la journée du 7 mars 2021

Début	Fin	Libellé
08h.00	09h.00	Ouverture du bureau de vote pour les votations fédérales
08h.00	09h.00	Ouverture du bureau de vote pour le 1er tour à la municipalité
09h.00	09h.30	Dépouillement et proclamation des résultats du 1er tour
	10h.00	Délai pour le dépôt des listes pour le 2ème tour à la municipalité
11h.00	12h.00	Ouverture du bureau de vote pour le 2ème tour à la municipalité
12h.00	12h.30	Dépouillement et proclamation des résultats du 2eme tour
	13h.00	Délai pour le dépôt des listes pour le 1er tour syndic
14h.00	15h.00	Ouverture du bureau de vote pour le 1er tour syndic
15h.00	15h.30	Dépouillement et proclamation des résultats du 1er tour syndic
	16h.00	Délai pour le dépôt des listes pour le 2ème tour syndic
17h.00	18h.00	Ouverture du bureau de vote pour le 2ème tour syndic
18h.00	18h.30	Dépouillement et proclamation des résultats 2ème tour syndic

- Les élections de la municipalité et du syndic se déroulent en un seul jour.
- Le premier tour de l'élection à la municipalité peut se faire par vote anticipé selon les modalités habituelles.
- Pour le 2<sup>ème</sup> tour à la municipalité et l'élection du syndic, les cartes de vote seront données par les scrutateurs lors de l'entrée dans le local de vote. Les votants qui n'auraient pas voté par vote anticipé doivent, eux, se présenter avec leur carte de vote remplie.

- Si cinq candidats obtiennent la majorité absolue au 1er tour, annulation du 2ème tour.
- Dans ce cas, l'horaire est avancé selon via le procès-verbal affiché au pilier public.
- S'il y a un seul candidat à l'élection du syndic (1er ou 2ème tour), le candidat est élu tacitement.
- Si un candidat à l'élection du syndic obtient la majorité absolue au 1er tour, annulation du 2ème tour.
- La votation fédérale se déroulera exceptionnellement de **8h00 à 9h.00**.
- Pour les votations au local de vote, le port du masque est obligatoire et un plan sanitaire sera mis en place.